



Pension alimentaire

Par Juamchar

Mon fils 34 ans reçoit toujours la pension alimentaire est ce normal? Si ce n est pas logique que faire ?
Cordialement

Par kang74

BONJOUR

Par yapasdequoi

Bonjour ?
Votre fils reçoit une pension de la part de qui ?
En quoi ceci vous choque-t-il ?
A-t-il des revenus suffisants ? Sinon, le jugement accordant la pension alimentaire s'applique.

à savoir : Sur le plan fiscal, la déduction du revenu du débiteur est plafonnée.

à lire :
[url=<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F10435>]<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F10435>[/url]